

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 1^{er} octobre 2012 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

- M. Ronald Cross, maire
 - M. Marcel St- Jacques, conseiller
 - M. Charles Rondeau, conseiller
 - M. Éric Galipeau, conseiller
 - M. Paul Gorley, conseiller
 - M. Sylvain J. Forest, conseiller- maire-substitut
- M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absence motivée :

- Mme Francine Jolivette, conseillère
- Présence dans la salle : trois (3) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu’il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Note : À l’ouverture de la rencontre, monsieur Sylvain J. Forest était absent. Cependant, il s’est présenté à l’assemblée à 19h10.

R1210-236

Adoption de l’ordre du jour

- Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité
- Que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l’ajout du point suivant :
- 900-1 Fabrication d’épinglettes à l’effigie du logo de la municipalité

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Prière
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l’ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 septembre 2012
0.5	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 24 septembre 2012
0.6	Suivi au procès-verbal
0.7	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-1	Demande d’utilisation du local de la bibliothèque – atelier d’écriture « Ma boîte à souvenirs »
110-2	Centraide- déjeuner du maire
110-3	Prolongement du contrat d’entretien ménager du CMC et de la bibliothèque
110-4	Embauche d’un trappeur- contrôle des castors
110-5	MRC- vente d’un complément d’établissement

- 110-6 Carte Visa Desjardins- Changement de notre adresse postale
- 110-7 Ronald Saumure- demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière
- 110-8 France Talbot (Vie Active)- demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière
- 110-9 Avis de motion- adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 110-10 Dossier relatif aux castors
- 110-11 RCI 2009-206- Demande d'une fiche d'interprétation relative à l'article 4.3 « dispositions applicables à la rive »
- 110-12 Formation patinoires

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 septembre 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 14 septembre 2012
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 septembre 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 septembre 2012
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2012
- 130-7 Comptes à payer des Industries Galipeau

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Autorisation d'achat de sel d'hiver
- 300-2 Résolution R1209-227
- 300-3 Ministère des transports- subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 300-4 Autorisation d'engager une dépense pour l'achat d'un terrain sur le PLC
- 300-5 Claude Jolivet- Demande de prendre possession de la rue des Perdrix

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- ordre du jour du 18 septembre 2012
- 800-2 MRCVG- procès verbal du 21 août 2012
- 800-3 Regional Association of West Quebecers – annual awards Banquet
- 800-4 Ville de Maniwaki- État du fonds du dépotoir
- 800-5 CLD- Versement du pacte rural

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1210-237

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1210-238

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 24 septembre 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1210-239

Demande d'utilisation du local de la bibliothèque pour les ateliers d'écriture « ma boîte à souvenirs »

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Dumont résidant au 78, chemin de la Ferme à Messines a déposé une demande pour utiliser gratuitement le local de la bibliothèque pour offrir des ateliers d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager toute forme d'activité sociale et culturelle sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE madame Dumont a informé la municipalité que les ateliers se donneraient sur une période de dix (10) semaines, soit les mercredis matins;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale de remettre une clé du local de la bibliothèque à madame Nicole Dumont et par conséquent nous l'autorisons à occuper gratuitement ce local pour une période de dix semaines dans le but d'offrir des ateliers d'écriture « ma boîte à souvenirs ».

ADOPTÉE

R1210-240

Centraide- déjeuner du maire

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise une contribution financière à la campagne de levée fonds Centraide pour l'année 2012 au montant de 500\$ et par conséquent autorise l'émission d'un chèque dans les meilleurs délais possibles à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et ce puisqu'aucun déjeuner ne sera organisé pour cet événement cette année.

ADOPTÉE

R1210-241

Prolongement du contrat d'entretien ménager du CMC et de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution R1205-127, a octroyé au mois de mai 2012 un contrat d'entretien des locaux du Centre multiculturel et de la bibliothèque municipale à madame Thérèse Chabot, résidant au 99, sentier du Petit-lac-des-Cèdres et qui se termine le 11 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe les membres du conseil de l'arrivée de la date de fin du contrat et demande au conseil de reconduire le dit contrat jusqu'au 31 décembre 2012, permettant ainsi au comité d'administration de se pencher sur un contrat à plus long terme;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager du Centre multiculturel et de la bibliothèque municipale à madame Thérèse Chabot, résidant au 99, sentier du Petit-lac-des-Cèdres et ce pour la période du 12 novembre 2012 au 31 décembre 2012 inclusivement.

Que les termes applicables pour ce contrat de prolongement soient identiques à ceux dictés par la résolution du conseil numéro R1205-127.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-242

Embauche d'un trappeur- contrôle des castors

CONSIDÉRANT QUE le dg informe les membres du conseil municipal des problèmes causés par les castors par les embâcles construits dans des cours d'eau, des dommages causés ou qui sont susceptibles de causer et du danger potentiel aux infrastructures municipales et de l'importance d'un programme annuel de faire capturer les colonies de castors nuisibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent nécessaire de retenir les services d'un trappeur pour fin de piégeage des castors sur le territoire municipal et ce, afin de protéger les infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de procéder à l'embauche du trappeur Alain Racine, résidant au 99, Sentier du Petit-lac-des-Cèdres pour le piégeage des castors sur le territoire de la municipalité de Messines et ce pour la période du 5 octobre 2012 au 2 mars 2013.

Qu'en guise de rémunération, il est autorisé de verser la somme forfaitaire de 150\$ par semaine, soit pour les services de trappeur de monsieur Racine, incluant tout le matériel nécessaire et les frais de déplacement de celui-ci.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-243

MRC- vente d'un complément d'établissement

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution n° R1105-124 le 2 mai 2011, monsieur Richard Daigle ingénieur forestier et chef du département des TPI à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau nous a acheminé un état de la situation du dossier de complément d'établissement de Violet Craig (Power of attorney Barry Carlson);

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier il était question de la vente de deux propriétés du lot 33, rang B, canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Guitard était initialement intéressé à acheter la deuxième moitié du lot mais que maintenant il ne démontre plus d'intérêt à acquérir cette partie de lot;

CONSIDÉRANT QUE le fils de madame Craig, monsieur Carlson, dit être intéressé par l'achat de cette partie de lot;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de la MRCVG dans le dossier de vente d'un complément d'établissement, soit la deuxième moitié du lot 33, rang B, Canton de Bouchette, dossier de madame Violet Craig (Power of attorney Barry Carlson).

ADOPTÉE

R1210-244

Carte Visa Desjardins- avis de changement de notre adresse postale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un compte avec Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE Visa Desjardins achemine actuellement notre courrier à notre ancienne adresse postale soit le C.P. 69 Messines Québec J0X 2J0 et que pour effectuer le changement d'adresse elle nécessite une résolution du conseil municipal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'informer Visa Desjardins de notre nouvelle adresse postale qui est effective depuis le mois de septembre 2007 :

Municipalité de Messines
A/S monsieur Jim Smith
70, rue principale
Messines (Québec) J0X 2J0

ADOPTÉE

R1210-245

Ronald Saumure- demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ronald Saumure résidant au 13, chemin Saumure à Messines a déposé une demande pour utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de jeux de cartes (tournoi de crible) aux deux semaines les samedis de octobre 2012 à la fin avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager toute forme d'activité sociale et culturelle sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur Ronald Saumure d'utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue de jeux de cartes les samedis aux deux semaines et ce conditionnel au point suivant :

- lorsque monsieur Saumure a réservé la salle un samedi quelconque pour les jeux de cartes et qu'une demande de location de salle est faite par toute autre personne qui fait partie des catégories 2 à 5 du règlement n° 2008-267 sur la location de la salle, il doit annuler ses jeux de cartes et laisser la salle libre à la personne en question.

De plus, la municipalité se réserve le droit de faire annuler tout jeux de cartes pour toutes autres activités qui pourrait être jugée prioritaire par celle-ci.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-246

France Talbot (Vie active)- demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière

CONSIDÉRANT QUE madame France Talbot a déposé une demande pour utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour la tenue d'activité de Viactive pour inciter les personnes âgées de 50 ans et plus à bouger;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager toute forme d'activité sociale et culturelle sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser madame France Talbot d'utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour son activité de Viactive tous les mardis avant-midi et ce jusqu'au printemps 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-247

Avis de motion- adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

R1210-248

RCI 2009-206- demande d'une fiche d'interprétation relative à l'article 4.3 « dispositions applicables à la rive »

CONSIDÉRANT QUE selon l'interprétation de l'article 4.3 «dispositions applicables à la rive», du RCI 2009-206, par Claude Beaudoin, urbaniste, « Rien ne peut empêcher un propriétaire riverain de construire un sous-sol ou d'ajouter un deuxième étage à son chalet qui est construit à l'intérieur de la rive avant l'entrée en vigueur du RCI;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la municipalité de Messines juge cette interprétation comme étant ambiguë considérant qu'elle et d'avis que d'autoriser de tels travaux ne respecterait pas l'esprit même de l'article 4.3 du RCI. La construction d'un sous-sol ou d'un deuxième étage représente une nouvelle construction et par conséquent ne peut être interprété comme étant des travaux d'entretien ou de réparation;

CONSIDÉRANT l'importance et l'impact de l'interprétation des dispositions applicables de l'article 4.3 – dispositions applicables à la rive, le conseil de la municipalité de Messines a procédé auprès de son aviseur légal, Me Rino Soucy, de la firme d'avocats Dunton Rainville à faire préparer un avis juridique, dont celui-ci porte de numéro dossier 64 424;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Messines demande au directeur général de la MRCVG, monsieur André Beauchemin, d'entreprendre la procédure nécessaire afin de clarifier l'interprétation véridique relative à l'article 4.3, des dispositions applicables à la rive, qu'une fiche d'interprétation y soit émise et que copie de celle-ci soit acheminée à toutes les municipalités.

Note : Que copie de l'avis juridique préparé par Me Rino Soucy portant le numéro de dossier 64 424 fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

R1210-249

Formation patinoires

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à participer à la formation sur les patinoires qui sera dispensée par l'Association des responsables d'Espaces Verts du Québec le 27 novembre 2012 à Gatineau. Il est de plus autorisé d'acquitter les frais d'inscription et de déplacement reliés à cette formation.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1210-250

Adoption de la liste des comptes dus au 30 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2012, dont celui-ci représente une somme de 127 760.65\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-251

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2012, dont celle-ci représente la somme de 75 761.63\$ pour 70 chèques émis

et la somme de 37 814.10\$ pour 21 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 113 575.73\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-252

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 14 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 août au 14 septembre 2012, dont celle-ci représente la somme de 25, 836.88\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-253

Rapport du DG des dépenses engagées au 30 septembre 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 5 septembre au 21 septembre 2012, dont celui-ci représente une somme de 8104.79\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-254

Compte à payer aux industries Galipeau

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 5913 des Industries Galipeau et ce pour la somme de 50.00\$ en plus des taxes applicables pour la location d'un tracteur pour effectuer les trous pour les tubes à la bibliothèque.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du

conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1210-255

Autorisation d'achat de sel d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions pour la fourniture et le transport du sel d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de l'UMQ offre la fourniture et le transport au montant de 101.07\$ la tonne métrique plus les taxes applicables et que l'entreprise Mondocor de Ste-Famille d'Aumond offre la fourniture et le transport à 101.00\$ la tonne métrique plus les taxes applicables livré à Messines;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 100 tonnes de sel d'hiver auprès de l'entreprise Mondocor de Ste-Famille d'Aumond au prix de 101.00\$ la tonne métrique livré à Messines plus les taxes applicables. Il est à noter qu'il pourrait y avoir une différence de 10% sur la quantité de sel livré.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-256

Modification de la Résolution n° R1209-227 (Soumission 0 ¾ de poussière – soumission n° 2012-0801)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution mentionnée ci-dessus, le service des travaux publics de la municipalité a procédé à l'exécution des travaux découlant de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE suite au constat par le directeur général (dg) de la non-conformité du matériel fourni et ce relativement à la demande de soumission n° 2012-0801, le dg a mis fin aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre sur le site de la carrière de Construction Michel Lacroix avec un représentant de l'entreprise, monsieur Karl Lacroix, ce dernier a informé le dg à l'effet que le matériel que la municipalité souhaitait recevoir se vendait à 2\$ de plus la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tournure des événements, le dg recommande au conseil de modifier sa résolution R1209-277, attribuant un contrat à l'entreprise Construction Michel Lacroix pour la fourniture et le chargement de 4 300 t.m. de 0/¾ de poussière, soit d'annuler ce contrat;

CONSIDÉRANT QU'après avoir vérifié la conformité du matériel du deuxième soumissionnaire, le dg recommande que le contrat lui soit octroyé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil modifie sa résolution R1209-277, soit qu'elle annule le contrat octroyé à l'entreprise Construction Michel Lacroix de Egan-Sud, pour l'achat de 4 300 t.m. de 0/¾ de poussière et ce, pour des raisons de non-conformité à la demande.

Que le conseil octroi le contrat au deuxième soumissionnaire, soit l'entreprise 9001-0216 Québec (carrière Tremblay et Fils) de Blue-Sea Qc et ce, pour la somme de 11.45\$ la t.m. incluant le chargement.

Que le conseil consent à payer à Construction Michel Lacroix les sommes dues au prix tel que soumis par ce dernier pour le matériel reçu soit 414.51 tonnes et les frais de transport qui s'appliquent.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-257

Ministère des transports- subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration des chemins du Lac-à-Larche et St-Jacques dont le numéro de dossier est le 00019460-1 – 83060 (07) – 2012-07-04-50;

CONSIDÉRANT QUE la subvention reçue représente un montant de 25 000 échelonné sur trois (3) années budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 10 000\$ est valable seulement pour l'exercice financier 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser que des travaux de chargement de gravier de type mg20 soit rechargés sur une partie du chemin St-Jacques et ce pour la somme totale de 10 000.00 incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-258

Autorisation d'engager une dépense pour l'achat d'un terrain sur le PLC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un dépôt sur le chemin du petit lac des cèdres pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principale a été conclue entre monsieur Richard Renaud, responsable et co-propriétaire d'un terrain situé aux abords du chemin du petit lac des cèdres et ce avec 5 de ses frères et sœurs, soit pour la vente d'un terrain de 200 pieds par 300 pieds de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2012 la somme de 10 425.00\$ a été réservée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'entreprendre des démarches pour compléter la transaction avec monsieur Renaud pour l'achat de la parcelle de terrain voulue au petit lac des cèdres et ce aux conditions tel qui suit à savoir :

- que la somme payée pour le terrain soit de 12 000.00\$;
- que la municipalité défraie les frais d'arpentage afin de préparer la description technique et le bornage pour le transfert de titre de propriété;
- que la municipalité défraie les frais notariés pour l'enregistrement et le transfert de titre;

- que le maire et le directeur général signent pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.

Il est également autorisé les travaux et les dépenses reliés à l’achat de cette parcelle de terrain tel qui suit à savoir :

- travaux de déboisement et travaux de drainage (creuser un fossé autour du terrain);
- travaux d’aménagement etc...

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1210-259

Claude Jolivette- demande de prendre possession de la rue des Perdrix

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Claude Jolivette résidant au 6, chemin de l’Entrée nord à Messines a déposé une demande de verbalisation de la rue des Perdrix et ce conformément au règlement n° R177-96, article 5a (procédures pour la verbalisation d’un chemin);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe les membres du conseil que la dite demande est non- conforme au règlement n° R177-96, article 18b (densité d’occupation) dont le nombre de bâtiments desservis par ce chemin donne en moyenne 200 mètres linéaires par bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le dit nouveau chemin habite présentement trois (3) bâtiments principaux pour une longueur de 807 mètres;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le tout ne respecte pas l’article n° 18b du règlement n° R177-96 (densité d’occupation) le conseil est d’avis que le jour où le chemin deviendra municipalisé il a été identifié près du ruisseau de décharge au Lac Lacroix situé le long du nouveau chemin un endroit où il y aurait la possibilité d’installer une borne fontaine sèche qui desservirait le secteur du chemin Jolivette;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l’unanimité

Que le conseil autorise la prise en charge du nouveau chemin, la rue des Perdrix et ce conformément aux dispositions du règlement de verbalisation municipale.

Note : la présente autorisation est conditionnelle à ce que le directeur général procède à la vérification de la conformité des normes relatives à la construction du nouveau chemin et advenant que certaines normes ne sont pas respectées, celles-ci seront mises au niveau par le demandeur et aux frais de celui-ci, le tout à la satisfaction du directeur général.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1210-260

Fabrication d’épinglettes à l’effigie du logo municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la fabrication de nouvelles épinglettes à l’effigie du logo municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que les nouvelles épinglettes soient d’une dimension comparable à celle d’une pièce de un (1) dollar;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour la fabrication d'épinglettes de la municipalité à l'effigie du logo municipal.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1210-261

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h15.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier